

[Loiret](#) > [Gâtinais](#) > [Montargis](#) 02/03/15 - 06h00

Solterre, aux portes de l'agglomération, va proposer une mutuelle à ses habitants



La mairie de Solterre a trouvé la solution à travers le programme « Ma commune, ma santé ». - Mangeat Eric

Après Saint-Germain-des-Prés, c'est au tour de Solterre de se lancer au secours des habitants.

À Solterre, petite commune aux portes de l'agglomération montargoise, la municipalité a, plus qu'ailleurs, pris conscience des difficultés d'une bonne part de ses administrés, qui n'ont pas les moyens financiers d'avoir une bonne couverture santé : l'équipe, autour du maire Jean-Paul Billault, vient de mettre sur pied une mutuelle municipale, à travers le programme « Ma commune, ma santé », développée par l'association ACTIOM. Une démarche qui rappelle celle de Saint-Germain-des-Prés, toujours dans le Montargois, qui faisait déjà figure de précurseur voici quelques mois.

Les mutuelles santé municipales ont le vent en poupe depuis l'initiative de Véronique Debue à Caumont-sur-Durance (région PACA), à l'origine de cette innovation sociale et solidaire.

« À l'occasion des élections municipales de l'année dernière, mon équipe et moi-même avons lancé une réflexion sur de nouvelles actions à développer pour améliorer le quotidien de nos habitants », explique Jean-Paul Billault, maire de Solterre. « C'est Isabelle Poumarat, ma deuxième adjointe en charge de l'action sociale, qui a mis le doigt sur des difficultés rencontrées par certains de nos administrés, dès lors qu'il s'agissait d'être soigné correctement », poursuit-il.

Le conseil municipal se met alors en quête d'idées et de méthodologies. C'est au Salon des maires de France, en novembre 2014, qu'une solution est trouvée, à travers le concept « Ma commune, ma santé ». « Ce projet nous permet de réinventer une solidarité de proximité en particulier envers nos aînés, dont les retraites restent très modestes », conclut Jean-Paul Billault.

Cette mutuelle prend la forme d'un contrat local de santé ouvert à ceux qui sont démunis d'une complémentaire santé. À condition qu'ils résident sur la commune. La mutuelle est alors ouverte à tous, sans distinction d'âge, de régime d'assurance-maladie, de profession ou d'état de santé.

« La solution est gratuite pour la mairie, sans engagement contractuel, ni gestion par les élus. Dans les cahiers des charges, nous avons l'obligation de faire des réunions d'informations au préalable, et de tenir des permanences pour aider les habitants dans leurs démarches administratives », précise Nicolas Baume, courtier indépendant, chargé de promouvoir dans le Loiret le label « Ma Commune, ma santé ».

20 à 30 % moins cher

« Les coûts sont inférieurs en moyenne de 20 à 30 % aux tarifs des mutuelles classiques, à prestations équivalentes », avance-t-il. La première réunion d'information est prévue au printemps.

En France, 85 communes se sont déjà ralliées au projet et le phénomène prend de l'ampleur face à l'augmentation de la précarité pour un bon nombre d'administrés, particulièrement en milieu rural.

Pratique. <http://www.macommunemasante.org>

Éric Mangeat